



# Lomagne Gersoise

*Territoire d'@ccueil et d'Excellence*

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 AVRIL 2016 AU SIEGE ADMINISTRATIF DE LA LOMAGNE GERSOISE

L'an deux mille seize et le vendredi quinze avril à vingt heures trente, le conseil de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège administratif de la Lomagne Gersoise, sous la présidence de M. Jean-Louis CASTELL, président de la communauté de communes.

**PRESENTS :** 60 Mesdames et Messieurs ACHE Sylvie - ANTICHAN Andrée - AUGUSTIN Philippe - ARMENGOL Michel - AURET Gérard - BARELLA Francis - BIZ Eric - BOBBATO Grégory - BOLZER Claire - BOUCHARD François - BOUE Charlette - BOURRASSET Guy - CANDELON Patrick - CAUBET Pierre - CASTAGNET Denis - CASTELL Jean-Louis - CARNEIRO Stéphane - COLAS Sylvie - COURTES Georges - CUSINATO Marie-Pierre - DATAS Gauthier - DELOUS Denis - DENNIG Emilie - DUCLOS Gérard - DUMAS Claude - FAGET Juliane - FOURNEL Jean-Laurent - FREMEAU NADJEM Laurence - GIRAUDO Daniel - GUILBERT Danièle - LABADIE Jean Pierre - LABORDE Eric - LABOUP Rémi - LAGARDERE Josiane - LASCOMBES Pierre - de LARY Patrick - LAURENTIE-ROUX Brigitte - LODA Robert - MACABIAU Suzanne - MARMOUGET Reine - MARTI Hélène - MATTEL Bruno - MAZERES Martine - MUTTI Gisèle - PAILLARES Patricia - PELLICER Pierre-Luc - PICCHETTI Arnaud - POIRETTE Ghislaine - ROUMAT Max - SAINT-MARTIN Simon - SCHMIDT Edouard - SCUDELLARO Alain - SENAT Ginette - SOLETO Annette - SUAREZ Patrice - TARBOURIECH Olivier - TOSCA Jean-Jacques - VALL Raymond - VERDIER Guy - VIRELAUDE Simone.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** 5 Mesdames et Messieurs DUBORD Isabelle (procuration donnée Mme VIRELAUDE Simone) - SALON Gérard (procuration donnée à Mme DENNIG Emilie) - LALANNE Lilian (procuration donnée à M. GIRAUDO Daniel) - BATTISTON Philippe (procuration donnée à Mme FAGET Juliane) - BLANCQUART Philippe (procuration donnée à M. Guy VERDIER).

## LISTE DES QUESTIONS SOUMISES

### I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 MARS 2016

### II – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

### III – QUESTIONS

#### ➤ JURIDIQUE – FINANCES – COMMUNICATION

Q1 : Budget – Approbation des comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2015 ;

Q2 : Budget – Vote des comptes administratifs 2015 et affectation des excédents ;

Q3 : Budget – Fixation des taux de fiscalité locale et TEOM 2016 ;

Q4 : Budget – Vote des budgets primitifs pour l'exercice 2016 ;

Q5 : Finance – Modification du tableau des attributions de compensation ;

#### ➤ TOURISME & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Q6 : Office de tourisme communautaire – Désignation des représentants de la communauté de communes à l'EPIC Gascogne Lomagne ;

Q7 : Questions diverses

\*

\*       \*

Monsieur le Président accueille le Conseil communautaire au siège administratif de la communauté de la Lomagne Gersoise et procède ensuite à l'appel des conseillers communautaires.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

## I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 MARS 2016

Le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 22 mars 2016 est soumis pour approbation à l'Assemblée communautaire.

Les membres de l'Assemblée n'ayant pas d'observation, le compte rendu est approuvé.

## II – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme FREMEAU NADJEM Laurence a été nommée secrétaire de séance.

## III – QUESTIONS

### ➤ JURIDIQUE FINANCES COMMUNICATION

#### **Délibération n° 201631\_C1504\_02 / Budgets – Approbation des comptes de gestion du Receveur pour l'exercice 2015**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

– **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

---

#### **Délibération n° 201632\_C1504\_03 et 201633\_C1504\_04 / Budget – Vote du compte administratif 2015 « Budget Général » et affectation des excédents ;**

M. Denis CASTAGNET, 1er Vice-président de la communauté de communes, présente à l'Assemblée le projet de compte administratif pour 2015 du budget général, qui s'établit, pour la section de fonctionnement, à 8.217.046,73 € en recettes et 6.689.443,79 € en dépenses ; les recettes d'investissement sont de 4.062.135,57 € en réalisations et 748.393 € en restes à réaliser, les dépenses d'investissement sont de 3.148.706,25 € en réalisations et 2.517.159 € en restes à réaliser.

Après examen détaillé de chacun des chapitres et articles et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité:

– **Approuve** le compte administratif « Budget Général » pour 2015 de la communauté de communes tel qu'il est annexé à la délibération

– **Décide** d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1° – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 1 527 602,94 €

2° – Le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 «excédent de fonctionnement reporté » soit 0,00 €

**Délibération n° 201634\_C1504\_05 et n° 201635\_C1504\_06 / Budget – Vote du compte administratif 2015 « Ateliers Relais» et affectation des excédents ;**

M. Denis CASTAGNET, Vice-président de la communauté de communes, présente à l'Assemblée le projet de compte administratif pour 2015 du budget annexe « Ateliers Relais », qui s'établit, pour la section de fonctionnement, à 196.413,30 € en recettes et 79.415,19 € en dépenses ; les recettes d'investissement sont de 602.115,82 € en réalisations et sans restes à réaliser, les dépenses d'investissement sont de 815.026,16 € en réalisations et sans restes à réaliser.

Après examen détaillé de chacun des chapitres et articles et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

– **Approuve** le compte administratif « Ateliers Relais » pour 2015 de la communauté de communes tel qu'il est annexé à la délibération

– **Décide** d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1° – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de 65 535,58 €

2° – Le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté soit 61 452,59 €

**Délibération n° 201636\_C1504\_07 et n° 201637\_C1504\_08 / Budget – Vote du compte administratif 2015 «Assainissement » et affectation des excédents.**

M. Denis CASTAGNET, Vice-président de la communauté de communes, présente à l'Assemblée le projet de compte administratif pour 2015 du budget annexe « Assainissement », qui s'établit, pour la section de fonctionnement, à 105.381,15 € en recettes et 103.789,27 € en dépenses ; les recettes d'investissement sont de 26.887,61 € en réalisations et sans restes à réaliser, les dépenses d'investissement sont de 21.324,51 € en réalisations et sans restes à réaliser.

Après examen détaillé de chacun des chapitres et articles et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité:

– **Approuve** le compte administratif « Assainissement » pour 2015 de la communauté de communes tel qu'il est annexé à la délibération

– **Décide** d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1° – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0,00 €

2° – Le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 1 591,88 €

**Délibération n° 201638\_C1504\_09 et n° 201639\_C1504\_10 / Budgets – Vote du compte administratif 2015  
« Lotissements ZA » et affectation des excédents**

M. Denis CASTAGNET, Vice-président de la communauté de communes, présente à l'Assemblée le projet de compte administratif pour 2014 du budget annexe « Lotissement ZA », qui s'établit, pour la section de fonctionnement, à 83.547,93 € en recettes et 0,00 € en dépenses ; les recettes d'investissement sont de 0,00 € en réalisations sans restes à réaliser, les dépenses d'investissement sont de 93.900,51 € en réalisations sans restes à réaliser.

Après examen détaillé de chacun des chapitres et articles et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité:

– **Approuve** le compte administratif « Lotissements ZA » pour 2015 de la communauté de communes tel qu'il est annexé à la délibération

– **Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2015 de la façon suivante:**

1° – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0,00 €

2° – Le surplus (A + B – F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 83 547,93 €

**Délibération n° 201640\_C1504\_11 / Budgets – Vote du compte administratif 2015 « Haut Débit »**

M. Denis CASTAGNET, Vice-président de la communauté de communes, présente à l'Assemblée le projet de compte administratif pour 2014 du budget annexe « Haut Débit », qui s'établit, pour la section de fonctionnement, à 0,00 € en recettes et 1.080,35 € en dépenses ; les recettes d'investissement sont de 4.655,29 € en réalisations sans restes à réaliser, les dépenses d'investissement sont de 1.983,75 € en réalisations sans restes à réaliser.

Il rappelle à l'Assemblée sa délibération du 23 mars 2015 approuvant la dissolution du budget annexe au 30 avril 2015.

Après examen détaillé de chacun des chapitres et articles et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité:

– **approuve** le compte administratif « Haut Débit» pour 2015 de la communauté de communes tel qu'il est annexé à la délibération,

– **D'accepter** que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la collectivité au terme des opérations de liquidation,

– **D'autoriser** à réaliser toutes opérations comptables nécessaires à la liquidation du budget.

**Délibération n° 201641\_C1504\_12 / Budget – Vote du budget général 2016**

M. le Président présente à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 (budget général), conforme aux propositions formulées par la commission communautaire des finances et qui s'établit de la façon suivante :

– **section de fonctionnement**

o recettes : 7.789.687 €

o dépenses : 7.789.687 €

– chapitre 011 : 430.000 €

– chapitre 012 : 995.000 €

– chapitre 014 : 4.910.762 €

- chapitre 65 : 469.351 €
- chapitre 66 : 21.000 €
- chapitre 67 : 30.000 €
- dotation : 155.000 €
- virement à la section d'investissement : 778.574 €

**- section d'investissement**

- o recettes : 6.418.211 €
  - reports : 748.393 €
  - propositions nouvelles : 5.669.818 €
- o dépenses : 6.418.211 €
  - reports : 2.517.159 €
  - propositions nouvelles : 3.901.052 €

Après examen détaillé de chacun des chapitres et articles, et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le budget primitif pour 2016 de la communauté de communes (budget général), tel qu'il est annexé à la délibération

**Délibération n° 201642\_C1504\_13 / Fixation des taux de taxes locales pour 2016**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, la communauté de communes perçoit désormais la contribution économie territoriale pour laquelle elle doit fixer le taux de cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) ainsi qu'un transfert de fiscalité ménages sur la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti.

Il précise que la communauté de communes dispose au moment du vote des éléments de l'état n° 1259 FPU établi par la Direction Départemental des Services Fiscaux destiné à la détermination du taux de CFE ainsi que les taux issus du transfert de fiscalité ménages (TH et TFNB) pour 2016. Le Président rappelle à l'Assemblées les conclusions du débat d'orientation budgétaire pour ne pas changer les taux de fiscalité

Il demande ensuite à l'Assemblée de fixer les taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises, du taux de transfert de fiscalité de taxe d'habitation et de foncier non bâti pour l'année 2016.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De fixer** à 30,39 % le taux de cotisation foncière des entreprises pour 2016,
- **De fixer** à 13,11 % le taux de taxe d'habitation pour 2016,
- **De fixer** à 4,13 % le taux de taxe sur le foncier non bâti pour 2016,
- **De confier** le soin au Président de notifier cette décision aux services de l'Etat et d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

**Délibération n° 201643\_C1504\_14 / Fixation du taux de TEOM pour le SIDEL pour 2016**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts, les communes et les groupements compétents pour la collecte des ordures ménagères doivent voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il précise que la communauté de communes dispose des éléments de l'état n° 1259 TEOM établi par la Direction Départemental des Services Fiscaux destiné à la détermination du taux de la taxe d'enlèvement des ordures

ménagères pour 2016, qui mentionne notamment les bases d'imposition prévisionnelles et celles de l'année précédente.

Le Président demande à l'Assemblée de fixer le taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016 sur proposition du comité syndical du SIDEL qui s'est vu déléguer la compétence dans le cadre du mécanisme de représentation-substitution.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, avec 46 voix « POUR », 5 voix « CONTRE » et 14 « ABSTENTION », décide:

- **De fixer** à 11,40 % le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2016 pour les communes du ressort du syndicat SIDEL,
- **De confier** le soin au Président de notifier cette décision aux services de l'Etat et d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

#### Délibération n° 201644\_C1504\_15 / Budget – Vote du budget annexe « Ateliers Relais » 2016

M. le Président présente à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 (budget annexe Ateliers Relais), conforme aux propositions formulées par la commission communautaire des finances et qui s'établit de la façon suivante :

##### - section de fonctionnement

o recettes : 309.576 €

- compte 002 : 61.451 €
- compte 73 : 36.300 €
- compte 75 : 109.474 €
- compte 77 : 102.351 €

o dépenses : 309.576 €

- compte 63 : 36.300 €
- compte 66 : 10.103 €
- virement à la section d'investissement : 263.173 €

##### - section d'investissement

o recettes : 318.719 €

- reports : – € propositions nouvelles : 318.719 €

o dépenses : 318.719 €

- reports : – € propositions nouvelles : 318.719 €

Après examen détaillé de chacun des chapitres et articles et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le budget primitif pour 2016 de la communauté de communes (budget annexe Ateliers Relais), tel qu'il est annexé à la délibération.

#### Délibération n° 201645\_C1504\_16 / Budget – Vote du budget annexe « Assainissement » 2016

M. le Président présente à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 (budget annexe Assainissement), conforme aux propositions formulées par la commission communautaire des finances et qui s'établit de la façon suivante :

##### - section de fonctionnement

o recettes : 197.081 €

- compte 002 : 1.592 €

- compte 706 : 131.453 €
- compte 748 : 18.448 €
- compte 758 : 37.800 €
- compte 777 : 7.788 €

o dépenses : 197.081 €

- chapitre 011 : 69.281 €
- chapitre 012 : 68.000 €
- chapitre 65 : 38.800 €
- chapitre 66 : 1.000 €
- chapitre 67 : 1.000 €
- dotations aux amortissements : 19.000 €

**- section d'investissement**

o recettes : 24.563 €

- reports : - € propositions nouvelles : 24.563 €

o dépenses : 12.808 €

- reports : - € propositions nouvelles : 12.808 €

Après examen détaillé de chacun des chapitres et articles et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le budget primitif pour 2016 de la communauté de communes (budget annexe Assainissement), tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Délibération n° 201646\_C1504\_17 / Budget - Vote du budget annexe « Lotissements ZA » 2016**

M. le Président présente à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 (budget annexe « Lotissements ZA »), conforme aux propositions formulées par la commission communautaire des finances et qui s'établit de la façon suivante :

**- section de fonctionnement**

o dépenses : 724.074 €

- chapitre 60 : 140.532 €
- chapitre 65 : 348.916 €
- chapitre 71 : 234.626 €

o recettes : 775.551 €

- chapitre 70 : 551.472 €
- compte 002 : 83.547 €
- chapitre 71 : 140.532 €

**- section d'investissement**

o recettes : 234.626 €

- reports : - €
- propositions nouvelles : 234.626 €

o dépenses : 234.433 €

- reports : - €
- propositions nouvelles : 234.433 €

Après examen détaillé de chacun des chapitres et articles et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

– **d'approuver** le budget primitif pour 2016 de la communauté de communes (budget annexe « Lotissements ZA»), tel qu'annexé à la présente délibération.

---

#### **Délibération n° 201647\_C1504\_18 / Fixation des attributions de compensations provisoires.**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée sa délibération du 22 mars dernier approuvant le rapport financier de la CLECT et notamment sa décision d'imputer sur les attributions de compensation le cout du service commun « marchés et travaux ».

Il précise que par délibérations respectives du 04 mars et 10 mars 2016, les communes de Lamothe-Goas et Sempeserre ont délibéré sur leur adhésion au service et aux conditions de participations financières définies au sein de la convention d'adhésion au service.

Il précise que le montant définitif des attributions de compensation sera déterminé avant la fin d'année au regard des compétences éventuellement transférées cette année et du recours au service commun conformément aux dispositions définies par la CLECT.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Vu le Code Général des Impôts et son article 1609 nonie C,

Vu le rapport financier de la CLECT en date du 10 mars 2016,

– **De fixer** les attributions compensations provisoires dans les conditions définies suivantes

	<b>COMMUNES</b>	<b>ATTRIBUTION DE COMPENSATION</b>	<b>ATTRIBUTION DE COMPENSATION NEGATIVE</b>
1	Berrac	0,00	139,00
2	Brugnens	40 530,59	0,00
3	Cadeilhan	0,00	133,00
4	Castelnau D'Arbieu	0,00	754,00
5	Castera lectourois	0,00	466,00
6	Castet Arrouy	735,97	0,00
7	Ceran	54,64	0,00
8	Cezan	0,00	541,00
9	Flamarens	817,67	0,00
10	Fleurance	930 953,10	0,00
11	Gavarret	8 369,29	0,00
12	Gimbrède	21 932,06	0,00
13	Goutz	0,00	651,00
14	La Romieu	0,00	24 029,27
15	La Sauvetat	3 209,48	0,00
16	Lagarde Fimarcon	0,00	217,00
17	Lalanne	0,00	137,33
18	Lamothe-Goas	7 521,00	0,00
19	Larroque engalin	159,71	0,00
20	Lectoure	664 470,17	0,00
21	Marsolan	44 035,50	0,00
22	Mas d'Auvignon	2 757,40	0,00
23	Miradoux	61 230,80	0,00
24	Miramont Latour	0,00	593,67
25	Montestruc	24 634,82	0,00
26	Pauilhac	19 829,38	0,00
27	Pergain Taillac	10 154,67	0,00
28	Peyrecave	9 048,67	0,00
29	Pis	0,00	320,00
30	Pouy Roquelaure	8 179,00	0,00
31	Plieux	14 373,00	0,00
32	Prechac	0,00	269,00
33	Puysegur	0,00	231,00
34	Rejaumont	0,00	669,00
35	Sempesserre	3 966,20	0,00
36	St Avit Frandat	4 553,82	0,00
37	St Martin de Goyne	5 092,07	0,00
38	St Mezard	0,00	806,00
39	Ste Mère	13 573,33	0,00
40	Ste Radegonde	0,00	563,00
41	Taybosc	0,00	222,00
42	Terraube	38 764,82	0,00
43	Urdens	2 179,15	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 941 126,31</b>	<b>30 741,27</b>

- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

---

➤ **TOURISME ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**Délibération n° 201648\_C1504\_19 / Office de tourisme communautaire – Désignation des représentants à l'EPIC « Office de tourisme Gascogne Lomagne »**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée sa délibération du 22 mars dernier approuvant la création de l'office de tourisme communautaire sous la forme d'EPIC et dénommé « Office de tourisme Gascogne Lomagne ». Il précise que les statuts de l'EPIC prévoient la désignation de 16 représentants de la communauté de communes au sein du comité de direction selon des sièges répartis par équilibre géographique.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

– **De désigner** les représentants de la Lomagne Gersoise à l'EPIC « Office de tourisme Gascogne Lomagne » au regard de ses statuts de la manière suivante :

	<b>SIEGES</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
1	Président de la Lomagne Gersoise	<b>CASTELL</b>	Jean-Louis
2	Maire de Fleurance ou son représentant (sous réserve de disposer de la qualité de conseiller communautaire)	<b>VALL</b>	Raymond
3	Conseillers communautaires de Fleurance	<b>VIRELAUDE</b>	Simone
4		<b>LAURENTIE-ROUX</b>	Brigitte
5	Conseillers communautaires du canton Fleurance Lomagne	<b>CAUBET</b>	Pierre
6		<b>DATAS</b>	Gauthier
7	Conseiller départemental du canton Fleurance Lomagne (sous réserve de disposer de la qualité de conseiller communautaire)	<b>BOUE</b>	Charlette
8	Maire de Lectoure ou son représentant (sous réserve de disposer de la qualité de conseiller communautaire)	<b>DUCLOS</b>	Gérard
9	Conseillers communautaires de Lectoure	<b>PELLICER</b>	Pierre-Luc
10		<b>FAGET</b>	Juliane
11	Conseillers communautaires du canton Lectoure Lomagne	<b>BOLZER</b>	Claire
12		<b>BATTISTON</b>	Philippe
13	Conseiller départemental du canton Lectoure Lomagne (sous réserve de disposer de la qualité de conseiller communautaire)	<b>BALLENGHIEN</b>	Xavier
14	Conseillers communautaires de La Romieu	<b>DELOUS</b>	DENIS
15		<b>FREMEAU NADJEM</b>	Laurence
16	Conseiller communautaire de Miradoux	<b>CANDELON</b>	Patrick

– **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30. Ainsi délibéré, ledit jour 15 avril 2016. Au registre sont les signatures.